Image not found or type unknown

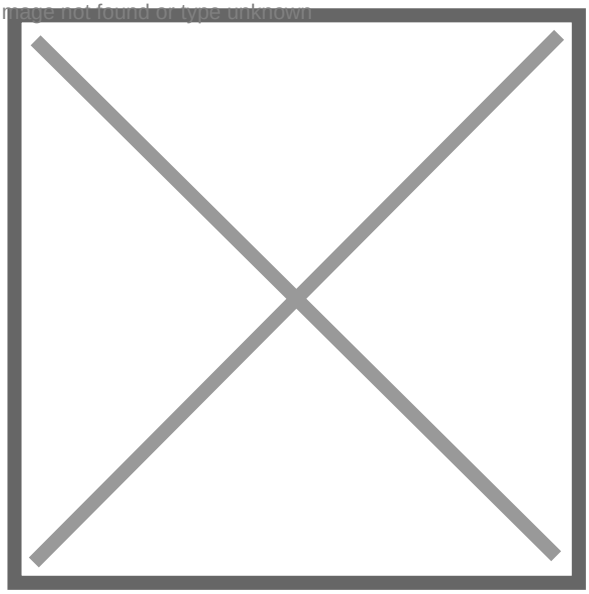

Droit des grand parents apres un deces

Par **wisscle25**, le **05/05/2016** à **08:05**

Bonjour,

J'ai un gros problème et j'ai besoin d'aide.

Je suis divorcée et c'est moi qui ait eu le droit de garde. Mon ex-mari a un droit de visite. Mon ex-mari était tunisien. Malheureusement il a eu un cancer et est décédé.
Le problème c'est que sa famille veut prendre mon fils et l'emmener en Tunisie, moi je ne le veux pas qu'il aient des droits de visite car ce ne sont pas des gens bien. J'ai eu des problèmes avec son frère et il n ont pas été respectueux. Je vais bientôt repartir chez moi, à la Réunion, vers les miens.

Que puis-je faire ? est-ce que j'ai le droit de leur interdire de le voir ?

Je vous remercie beaucoup d'avance.

Par **morobar**, le **05/05/2016** à **08:11**

Bonjour,
Oui vous avez ce droit.
Les grands parents n'ont aucun droit, pas plus que le frère, le cousin, le voisin du cousin...sauf celui que pourrait accorder un juge s'il pense que le maintien de relations est bénéfique pour l'enfant.

Par **Tisuisse**, le **05/05/2016** à **11:36**

Bonjour wisscle25,

Vous devriez partir, avec votre fils, rapidement vers votre famille, à la Réunion, et couper tout lien personnel avec cette famille. Vous n'avez besoin d'aucune autorisation de la famille de votre ex ni même à l'en informer avant votre départ. En effet, c'est vous qui avez le droit de garde de votre fils, votre belle famille n'a aucun droit sur votre fils, pas plus ses grands parents que quiconque. Seul votre fils a le droit de conserver un lien avec ses grands-parents encore que ce lien peut très bien n'être qu'épistolaire (par courrier exclusivement) mais les grands-parents n'ont aucun droit d'exiger ce droit de visite. Une fois à la Réunion, il leur sera difficile d'exiger quoi que ce soit.

Par **wisscle25**, le **05/05/2016** à **20:17**

mer ci por vos reponse cela me reconforte

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés